

Compte rendu de la séance du 24 Février 2023, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 20 Février 2023 et réuni à la mairie en séance publique avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 sous la présidence de Monsieur **Guido ROMANO**, Maire de Vincelles.

Ouverture de séance à 20h00

Etaients présents : Guido ROMANO, Sandrine GUERVILLE, Armelle TAMBOUR, Tiphaine DARDOISE, Cyril AUZOU, Gilles BIERRY, Philippe BLONDELET, Laurent FOUINAT, Monique LE CORGNE, Jacqueline PICQ.

Absents excusés : Rose-Marie WRONA

Absents non excusés : Jean Claude BOSCH, Christophe GAUDOIN

Secrétaire de séance : Gilles BIERRY

1. Lecture et Approbation du Conseil Municipal du 13 Janvier 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 13 Janvier 2023.

2. Délibération pour le nouveau plan de financement pour la demande de subvention des caméras de vidéo-surveillance.

Un premier plan de financement a été établi en Février 2022 pour la demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo-surveillance. La décision de l'attribution de la subvention par la Préfecture ayant été reportée pour l'année 2023, le devis de l'entreprise ABC Sécurité et le plan de financement doivent être mis à jour aux prix actuels du marché et retransmis à la Préfecture.

Le nouveau Plan de financement se présente ainsi :

TRAVAUX	HT	FINANCEMENT
DEVIS ABC sécurité	37 379.50€	
TOTAL ENTREPRISES	37 379.50€	
T.V.A	7475.90 €	
TOTAL AUTRES	7475.90 €	
DETR 30%		11 213.85 €
autofinancement		33 641.55 €
TOTAL	44 855.40 €	44 855.40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la mise à jour du devis de l'entreprise ABC Sécurité pour un montant de 37 379.50 € HT et le nouveau plan de financement ci-dessus.

3. Délibération pour l'acceptation du devis mis à jour pour la rue Auguste Renoir et le devis pour la création de trottoirs Rue de Clamart.

Un premier devis nous a été transmis en Février 2022 par la société Colas pour la réfection de la rue Auguste Renoir. Les travaux n'étant pas encore faits à ce jour le devis nécessite d'être mis à jour. Le nouveau devis s'élève à 22 562.96 € HT. Pour mémoire, l'ancien devis s'élevait à 20 783.58 € HT.

La société Colas propose pour la création de trottoirs et le bon écoulement des eaux de pluie dans la rue de Clamart un devis qui s'élève à 8 345.16 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le nouveau devis de l'entreprise Colas pour un montant de 22 562.96 € HT et le devis pour la rue de Clamart à 8345.16 € HT.

4. Autorisation au maire de faire la demande de subvention « Villages de l'Yonne + » pour la réfection d'une partie de la rue de Clamart, de la rue Auguste Renoir, le renforcement de la défense incendie et mise en sécurité de la cuve par un remblai et des poteaux incendie.

Afin de procéder à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du projet « Villages de l'Yonne + » pour la réfection des rues d'une partie de la rue de Clamart, de la rue Auguste Renoir, le renforcement de la défense incendie et la mise en sécurité de la cuve par un remblai et de poteaux incendie supplémentaires, M. Le Maire demande une autorisation au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à effectuer une demande de subvention pour les points cités ci-dessus et à signer tous documents afférents à cette opération.

5. Redevances RODP 2022 - 2023

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de demander à Orange, Enedis, GRDF et la créperie de Mme BOCQUET une redevance d'occupation du domaine public.

Pour 2022 et 2023, les montants sont les suivants :

	2022	2023
ENEDIS	221 €	294 €
ORANGE	En attente du montant	En attente du montant
GRDF (Ouvrages de distribution)	372.00 €	Mai 2023
GRDF (Hébergement concentrateur de télérelève)	52.35 €	Mai 2023
Crêperie Mme Bocquet	150 €	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, demande à M. Le Maire d'émettre les titres de recettes correspondant à ces montants.

6. Travaux et création d'une douche au groupe scolaire financée par l'IME. Autorisation au maire de demander des subventions à des organismes.

L'IME de Vincelles demande la possibilité d'installer au groupe scolaire une douche aux normes d'accessibilité handicapés pour ses élèves. Le devis de l'entreprise Wilfried GUEUX a été choisi pour un montant de 7 895.73 € HT. M. Le Maire demande une autorisation pour demander des subventions dans le cadre de ces travaux et pour refacturer le coût des travaux à l'IME. Il est à noter que l'IME a déjà accepté et validé le devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte la création d'une douche au groupe scolaire pour le montant de 7 895.73 € HT, autorise le maire à demander des subventions pour ce projet et de refacturer à l'IME de Vincelles.

7. Mise en place de la NBI pour trois agents communaux

Trois agents communaux titulaires peuvent obtenir la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) car leurs emplois comportent une responsabilité ou une technicité particulière. M. Le Maire propose d'accorder la NBI pour Mme BEGUIGNE Frédérique, Mme COMBES Sylvette et Mme MORIN Patricia.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de la NBI pour ces trois agents communaux.

8. Devis de réparation de la tondeuse auto-portée

La tondeuse autoportée de la commune nécessite des réparations importantes. Les réparations prévues par l'entreprise ALABEURTHE s'élèvent à un montant de 3 385.85€ HT.

9. Demande de Subvention de l'ADIL 89

L'ADIL 89 apporte une information complète et gratuite à toutes les questions liées au logement et à l'habitat. Il est demandé 0.15 € par habitant donc 139€65 pour la commune de Vincelles.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, refuse la demande de subvention de l'ADIL 89.

10. Ouverture d'une nouvelle classe au groupe scolaire de Vincelles

M. Le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture d'une nouvelle classe au groupe scolaire communal. L'information lui a été transmise par la directrice de l'établissement et l'inspecteur d'Académie de Dijon.

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

11. Délibération annulant et remplaçant la délibération concernant les quarts de crédits 2023

Afin de permettre les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissements imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, soit 25%.

Les crédits d'investissements inscrits au budget 2022 s'élèvent à :

- Chap. 204 : 19 732 €
- Chap. 21 : 309 500 €
- Chap. 26 : 17 231 €

Le quart des crédits représente donc 25 % de ces sommes réparties comme ci-dessous :

CHAP. 204			4 933 €
Art. 2041582	Bâtiments et installations	SDEY	4 933 €
CHAP. 21			77 375 €
Art. 2128	Autres agencements et agencement de terrain	Place de l'Église	52 300 €
Art. 2135	Installations générales		2 700 €
Art. 2151	Réseaux de voiries	Rénovation route	19 375 €
Art. 21578	Autres matériels techniques	Débroussailleuse, Souffleur et Taille-Haies	3 000 €
CHAP. 26			4 307.75€
Art. 266	Autres formes de participations	Augmentation du capital SPL	4 307.75 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Adopte les ouvertures de crédits sur les lignes d'investissement des montants cités ci-dessus avant le vote du budget primitif 2023.
- S'engage à ce que les crédits soient repris au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

12. Nomination d'un administrateur délégué à la SPL du Pays Coulangeois.

Mme PICQ Jacqueline est nommée en tant qu'administrateur délégué en remplacement de Mme TAMBOUR Armelle au sein de la SPL du Pays Coulangeois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la nomination de Mme PICQ Jacqueline en tant qu'administrateur délégué.

13. Validation du rapport quinquennal des attributions de compensation 2017-2021 de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et du rapport de la CLECT

M. Le Maire présente le rapport de la CA qui doit permettre aux élus d'apprécier la pertinence des évaluations menées, au regard du coût net supporté par l'intercommunalité suite aux transferts de compétences. Pour informations, les montants des attributions de compensation sont les suivants :

2021 : 112 810 € 2022 : 105 638 .60 € 2023 (provisoire) : 106 467 €

M. Le Maire présente également le rapport de la CLECT dont le point du reversement de l'IFER (Imposition forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport de la CLECT et prend acte du rapport quinquennal des attributions de compensation sur la période de 2017 à 2021.

14. Questions diverses

- Résumé de la visite du préfet le 14 Février dernier
- Réflexion sur le bien communal au 105 Grande Rue
- Médaille du travail de M. LEVEQUE Jérôme pour 20 ans de service. Cérémonie
- Tableau des tarifs du chauffage pour les associations
- Implantation de la station pour emplacement de 5 vélos électriques par la CA
- Vide Grenier 2023
- Point sur le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit terrasse du groupe scolaire
- Le 02/04, portes ouvertes au camping les Ceriselles

La séance est levée à 22h40,

La date de la prochaine réunion est fixée au :
Vendredi 24 mars 2023
20h00, salle de la mairie.

Guido ROMANO	
Cyril AUZOU	Gilles BIERRY
Philippe BLONDELET	Jean-Claude BOSCH
Tiphaine DARDOISE	Laurent FOUINAT
Christophe GAUDOIN	Sandrine GUERVILLE
Monique LE CORGNE	Jacqueline PICQ
Armelle TAMBOUR	Rose-Marie WRONA